



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2024, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joanie Perron	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-130

Rés. 2024-131



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 25 mars 2024

4.1.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Appui au mouvement LGBTQ+

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Rés. 2024-132

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2024-09 afin de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-133

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2024-09 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-134

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-10 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.4 Modification au contrat de l'appel d'offres 2021-55 – Services professionnels en ingénierie – Réfection et modernisation du poste électrique Bégin

Rés. 2024-135

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2024-06 et d'autoriser une somme supplémentaire de 119 100 \$, plus les taxes applicables, au contrat de la firme CIMA + pour la réalisation de travaux supplémentaires en services professionnels d'ingénierie ainsi qu'une somme supplémentaire de 20 000 \$, plus les taxes applicables, pour d'éventuels imprévus dans le cadre de la réfection et de la modernisation du poste électrique Bégin, le tout découlant de l'appel d'offres 2021-55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-136

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-28 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Politique de confidentialité

Rés. 2024-137

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-29 et de procéder à l'adoption de la *Politique de confidentialité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public.

Rés. 2024-138

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-139

Il est proposé par : la conseillère Odette Lavigne
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 15 avril 2024

4.2.1 **Projet P2022-05 - Sites de mise à l'eau rivière Amédée - Signature de la convention d'aide financière**

Rés. 2024-140

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-16 et d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer la convention de financement afin d'obtenir l'aide financière de 19 202 \$ au Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables (FABCCD), pour la réalisation du projet de sites de mise à l'eau sur la rivière Amédée portant le n° P2022-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Demande d'aide financière 2024-2025 - Ministère des Familles « Volet 2 » Mise en oeuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la Politique familiale municipale**

Rés. 2024-141

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2024-17 et d'autoriser madame Emmy Foster, agente de développement au Service de la culture et des loisirs, à déposer et à signer tous les documents nécessaires concernant la demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la Politique familiale municipale de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 **Appui au Fonds de développement des collectivités du Canada - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

Attendu que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Attendu que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Attendu que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Attendu que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Attendu que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Attendu que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Attendu que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2024-04 et d'appuyer le gouvernement fédéral pour une collaboration avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

Il est également résolu :

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Appel d'offres 2024-10 - Entretien ménager - 1300, boulevard Blanche et 1310, rue d'Anticosti

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-11, et de retenir les services de Centrap inc. pour l'entretien ménager au

Rés. 2024-142

Rés. 2024-143



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

1300, boulevard Blanche et 1310, rue d'Anticosti pour la somme de 191 979,70 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Dépôt du rapport annuel 2023 du SCRSI

Rés. 2024-144

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2024-12 et d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Ce rapport sera transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au ministère de la Sécurité publique, et ce, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Procès-verbal de la rencontre du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du 15 janvier 2024

Rés. 2024-145

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2024-30 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui s'est tenue le lundi 15 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Liste des embauches - Mars 2024

Rés. 2024-146

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-12 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Nomination au Service des travaux publics - Contremaître mécanique

Rés. 2024-147

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-13, afin de procéder à la nomination de monsieur Jean-François Rose au poste de contremaître mécanique au Service des travaux publics, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un départ prévisible à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.9 Nomination au Service des technologies de l'information - Technicien en informatique

Rés. 2024-148

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-14, afin de procéder à la nomination de monsieur Dominic Tremblay au poste de technicien en informatique au Service des technologies de l'information, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de l'obtention de son diplôme d'études collégiales en technique informatique d'ici le 31 mai 2024, de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit de l'ajout d'un poste en prévision d'un départ à la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Nomination au Service de l'électricité - Électricien

Rés. 2024-149

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-15, afin de procéder à la nomination de monsieur Pierre-Olivier Deschênes au poste d'électricien au Service de l'électricité, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de l'obtention du certificat de compétence-compagnon dans l'année, de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit de l'ajout d'un poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Nomination au Service de l'urbanisme et du développement durable - Inspectrice en bâtiments

Rés. 2024-150

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2024-16, afin de procéder à la nomination de madame Annick Jean au poste d'inspectrice en bâtiments au Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Appel d'offres 2024-17 - Remplacement des filtres au sable - Piscine Napoléon-Paul-Otis

Rés. 2024-151

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-11 et d'octroyer le contrat à Les Services Atomic Water inc., pour le remplacement des filtres au sable de la piscine Napoléon-Paul-Otis, pour la somme de 83 790 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-17.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Une somme de 96 800 \$, représentant le prix de la soumission, plus 10 % d'imprévus de chantier et les taxes applicables, sera puisée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2024-152

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2024-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Appel d'offres 2024-15 - Acquisition d'un camion autopompe à échelle 78 pieds

Rés. 2024-153

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2024-12 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion autopompe à échelle 78 pieds à Techno-Feu inc., pour la somme de 977 177,68 \$, taxes incluses, le tout découlant de l'appel d'offres 2024-15 et de procéder au lancement de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de ce camion sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 mars 2024

Rés. 2024-154

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-20 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 20 mars 2024 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Demande de levée d'interdiction - Lot 5 147 929

Considérant l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au Règlement 2017-916 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;

Considérant que les travaux situés dans le talus de la zone de contrainte NA1 se feront par forage directionnel et donc, qu'aucune excavation ne sera faite;

Considérant qu'une expertise conforme aux exigences a été soumise;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable;

Rés. 2024-155

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-21 et d'autoriser la délivrance d'un certificat d'autorisation permettant le passage de la conduite d'aqueduc (travaux d'infrastructure) sur le lot 5 147 929, le tout conformément à la réglementation applicable et aux conditions prévues à l'expertise soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Défi pissenlit 2024

Rés. 2024-156

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-22 et de consentir à ne pas appliquer, pendant toute la durée du mois de mai, jusqu'à la mi-juin, l'article 10 du Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement et d'ainsi tolérer temporairement le dépassement de la hauteur réglementaire de 20 cm des herbes hautes et de procéder à l'inscription officielle de la Ville de Baie-Comeau dans le cadre du Défi pissenlit 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Autorisation à titre d'inspectrice en bâtiment

Rés. 2024-157

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-23 et d'autoriser madame Annick Jean, à titre d'inspectrice en bâtiment, à procéder à l'émission des constats d'infraction en matière d'urbanisme et à signer les permis et certificats en vertu de l'application de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Mise à niveau d'amphithéâtre pour les bandes et baies vitrées flexibles

Attendu que la Municipalité de Baie-Comeau a contacté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin qu'elle prépare et lance, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour obtenir des soumissions visant la mise à niveau d'amphithéâtres pour les bandes et baies vitrées flexibles pour les années 2024, 2025 et 2026, ci-après « Projet » :

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits et services;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats prévues à la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal du Québec* s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus d'appel d'offres est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour la mise à niveau d'amphithéâtres pour les bandes et baies vitrées flexibles;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Attendu que dans l'éventualité où la Municipalité ne pourrait bénéficier de la subvention du Ministère et si tel était le cas, n'obtiendrait pas toutes les approbations et financement nécessaires requis pour la réalisation complète du Projet, celle-ci aura alors la possibilité de se retirer de ce regroupement.

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2024-12 afin :

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, en son nom, au processus d'appel d'offres visant à adjudger au soumissionnaire conforme aux exigences administratives et normes techniques, tel qu'énoncé à l'avis d'intention, un contrat visant la mise à niveau d'amphithéâtres pour les bandes et baies vitrées flexibles pour lequel la Municipalité s'engage pour sa partie seulement;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations nécessaires à la préparation des documents d'appel d'offres;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. Si l'UMQ adjuge un contrat répondant aux besoins de la Municipalité, celle-ci s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait elle-même effectué le processus d'appel d'offres;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire une somme équivalente aux frais de gestion liés à ce regroupement;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Le maire, monsieur Michel Desbiens, ainsi que les conseillers, messieurs Sylvain Girard et Alain Charest ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

6.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2024-1101 - Travaux d'immobilisations 2024 - Emprunt de 2 312 700 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2024-1101 - Travaux d'immobilisations 2024 - Emprunt de 2 312 700 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 26, 27 et 28 mars 2024 et une demande de scrutin référendaire a été enregistrée.

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Rés. 2024-158

Rés. 2024-159



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement est adopté afin de modifier l'appellation du technicien en urbanisme, la définition et les normes de stationnement des véhicules lourds, d'abroger l'article concernant la limite de vitesse de 40 km/heure, d'autoriser les stationnements du côté gauche dans un sens unique et de baliser le stationnement des remorques.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'augmenter la tarification applicable aux bornes de recharge des véhicules électriques.

7.3 Projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

Ce règlement est adopté puisque la Ville est tenue de réviser la division de son territoire en districts électoraux en prévision de l'élection générale devant se tenir le 2 novembre 2025.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2024-160



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2024-161

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Rés. 2024-162

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2024-1102 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter à titre de nuisance les plantes envahissantes et nuisibles et afin d'augmenter l'amende concernant la taille et l'émondage des arbres;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-163

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2024-1102 modifiant le Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2024-1103 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de préciser qu'un avis de correction peut également être émis à l'encontre du locataire d'un immeuble;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Rés. 2024-164

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2024-1103 modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.3 Règlement 2024-1104 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2024-1104 modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Règlement 2024-1105 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a le pouvoir de fixer les tarifs et conditions de l'électricité en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement 2023-1080 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2024-1105 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse rappelle l'évènement Rallye qui se tiendra le samedi 20 avril 2024 au parc Manicouagan pour le jour de la Terre.

Madame Lysandre St-Pierre rappelle les activités à la bibliothèque Alice-Lane sur la mobilité durable pour le jour de la Terre où il y aura un kiosque de Véloroute des Baleines et sur le transport urbain.

Madame Éloïse Larocque - Quartier N.-A.-Labrie :

- Commentaire sur le mois des pissenlits;

Rés. 2024-165

Rés. 2024-166



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- Demande quand les lampadaires seront allumés sur la piste cyclable;
- L'organisme de bassins versants (OBV) : est-ce que les mandats seront réalisés bientôt? - Nous sommes toujours en attente. Pour cet été, concernant le mandat de l'analyse de prise d'eau, ce sera difficile de donner le mandat à un autre organisme.

Monsieur Martin Lafontaine - Quartier La Chasse :

- Commentaire sur le centre Henry-Leonard;
- Demande si le Club d'haltérophilie a été expulsé. - Non, il est relocalisé;
- Club de curling : évaluation monétaire pour rester au pavillon du Lac. - Oui, 30 % plus cher vu les mises à niveau à faire. Peu d'investissement à faire s'il déménage au centre Henri-Desjardins.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie :

- Commentaire sur le déneigement de la piste cyclable entre les deux secteurs.

Madame Lucie Charbonneau :

- Commentaire sur la fermeture d'une glace au centre Henri-Desjardins;
- Question sur l'étude faite sur le déménagement du Club de curling;
- Question sur le moment auquel les citoyens pourront partager leur point de vue sur l'aménagement d'horaire des glaces.

Madame Odette Lavigne propose, appuyée de madame Lysandre St-Pierre, de prolonger la période de questions puisque le délai de 30 minutes est dépassé.

Monsieur Jean-Philippe Turcotte - Quartier Sainte-Amélie :

- Question sur le déménagement du Club de curling.

Madame Sandy Lévesque - Quartier Saint-Sacrement :

- Commentaire sur la mauvaise qualité de la glace B du centre Henri-Desjardins. - La situation sera améliorée, il y aura des investissements financiers au centre Henri-Desjardins;
- Question sur la boxe et la gymnastique : est-ce que le pavillon du Lac pourrait être utilisé par ces associations?

Madame Émilie Schwartz - Quartier Sainte-Amélie :

- Question sur le processus de communication pour l'utilisation des glaces. Elle voudrait être invitée à la concertation pour les horaires des glaces. Apporter les idées aux dirigeants des associations utilisatrices.

Monsieur Marc-André Lemieux - Quartier Sainte-Amélie :

- Question sur le rapport d'utilisation des glaces à savoir s'il est disponible;
- Commentaire sur la réduction des heures de hockey le lundi versus le curling;
- Commentaire sur le hockey mineur : beaucoup de déplacement la fin de semaine.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie :

- Commentaire sur l'Organisme des bassins versants Manicouagan (OBVM) qui a la mission de concertation de l'eau dans secteur bassins versants;
- Est-ce que la Ville de Baie-Comeau est inquiète que l'OBVM n'ait pas déposé son plan directeur à temps?



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2024-167